

RÈGLEMENT DU FESTIVAL DU FILM D'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE D'AMIENS 2025

PRÉAMBULE

Le **Festival du film d'éducation à la vie affective et sexuelle d'Amiens (FFEVA)**, organisé par **La Fabrique d'Images**, est le **premier festival de court-métrage** français consacré à l'éducation affective et sexuelle. La première édition se tiendra à Amiens du **26 au 28 mai 2025**. Ce festival propose une sélection internationale de documentaires et de courts-métrages abordant des thèmes tels que la diversité sexuelle, le consentement, la prévention des IST, l'identité de genre, l'égalité femmes/hommes et les relations égalitaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les inscriptions sont ouvertes à tous les courts-métrages nationaux ou internationaux (fiction, animation ou documentaire) axés sur l'éducation affective et sexuelle.
2. Chaque participant peut soumettre plusieurs courts-métrages.
3. Les films peuvent être soumis dans n'importe quelle langue, mais doivent inclure des sous-titres en français.
4. La durée des courts-métrages ne doit pas excéder **30 minutes**.
5. Les inscriptions doivent être effectuées entre le **1er février 2025** et le 20 avril 2025
6. Les films doivent être soumis via un lien privé (vimeo,youtube...) à l'adresse e-mail via l'appel à film.
7. Les auteurs des courts-métrages sélectionnés devront fournir les éléments suivants :
 - Une copie de haute qualité du court-métrage.
 - Des photos et/ou l'affiche officielle.
 - Les sous-titres en français pour les films étrangers.

SÉLECTION ET JURY

- Un jury composé de professionnels du cinéma, de l'éducation et de la santé sexuelle sélectionne les courts-métrages qui feront partie de la Sélection Officielle.
- Les décisions du jury sont sans appel.

CRITÈRES DE SÉLECTION Les films soumis doivent :

- Respecter strictement les droits fondamentaux de chaque individu et proscrire tout contenu discriminatoire, offensant ou portant atteinte à la dignité humaine.
- Ne pas violer les droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

PROJECTION Les projections auront lieu dans divers lieux culturels d'Amiens. Les courts-métrages de la Sélection Officielle seront diffusés dans deux catégories :

1. Section Jeunes (Collège)
 - Prix des collégiens : **300€**
2. Section Jeunes (Lycée)
 - Prix des Lycéens : **300€**
3. Section Adultes
 - Prix du Jury pour le meilleur court-métrage (fiction, animation ou documentaire) : **300 €**.

- Prix du public : **300 €**.

4. Mentions Spéciales : **sans dotation financière**.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

- Les auteurs accordent au festival le droit de projeter leurs films dans le cadre de l'événement.
- Les courts-métrages sélectionnés pourront être utilisés à des fins promotionnelles (extraits de 30 secondes maximum).

DISPOSITIONS FINALES

- La participation au festival implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.
- En cas de litige, seul le tribunal d'Amiens sera compétent.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.